

Le 7 juin 2017

**Par SDÉ, courriel et poste**

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur des Affaires institutionnelles  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection des infrastructures critiques (version 6) et à la sécurité physique (normes « CIP ») d'Hydro-Québec par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et d'exploitation dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)  
Votre dossier : R-4005-2017 / Notre référence : R054165 JOT**

---

Monsieur,

Nous avons constaté une coquille dans l'identification des articles de la *Loi sur la Régie de l'énergie* apparaissant à la demande du Coordonnateur. Ainsi, l'article 38 mentionné devrait être remplacé par l'article 34 eu égard à la demande prioritaire formulée par le Coordonnateur.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY**, avocat

JOT /sg